

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 81 05755

⑤

Perfectionnement apporté aux cuvettes de WC.

⑤

Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 K 13/24; E 03 D 9/00, 9/04.

②

Date de dépôt 23 mars 1981.

③③ ③② ③①

Priorité revendiquée :

④

Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 24-9-1982.

⑦

Déposant : LECAT Roger, résidant en France.

⑦

Invention de : Roger Lecat.

⑦

Titulaire : *Idem* ⑦

⑦

Mandataire : Jacqueline Letheule,
5, rue José-María de Hérédia, 75007 Paris.

Perfectionnement apporté aux cuvettes de W.C.

La présente invention concerne les cuvettes de W.C. en général, et en particulier les cuvettes de W.C. pourvues d'un dispositif nécessitant un branchement électrique, tel que aspirateur-pulseur ou broyeur.

5 Elle a pour objet un perfectionnement permettant d'obtenir par la manoeuvre du couvercle abattant d'une cuvette de W.C. aussi bien que par pression exercée sur la lunette, la mise en fonctionnement et l'arrêt de fonction-
nement d'un moyen annexe quelconque présentant un caractère
10 d'utilité ou d'agrément. Ce moyen annexe peut en effet être tout aussi bien par exemple un récepteur radiophonique qu'un système aspirateur des odeurs.

Le fonctionnement de ces moyens annexes est subordonné à la présence de l'utilisateur, soit automatiquement, soit
15 par une simple manoeuvre effectuée par celui-ci. Ce résultat est obtenu à l'aide d'un commutateur électrique disposé de manière appropriée.

On décrira ci-après un mode de réalisation de l'invention en se référant au dessin annexé donné à simple titre
20 d'exemple.

Sur la figure 1, la référence 1 désigne la cuvette de W.C. Cette dernière est pourvue d'un couvercle abattant 2. Sur cette figure, le moyen de commande électrique est un commutateur magnétique. Le contacteur 3 est disposé sur
25 la partie arrière de la cuvette 1, tandis que le plot magnétique 4 est fixé sur le couvercle abattant 2.

On comprend que le relèvement de ce couvercle amène le plot 4 en regard du contacteur 3 et il en résulte un

effet sur le circuit électrique dans lequel est inséré le contacteur 3. Cet effet peut être une impulsion, ou une action continue tant que le couvercle abattant 2 est en position relevée.

5 La figure 2 représente un autre mode de réalisation de l'invention suivant lequel la commande est obtenue au moyen d'un dispositif électro-pneumatique.

10 Sur cette figure, la référence 5 désigne la partie de la commande pneumatique disposée sur la cuvette 11 de telle sorte que la pression exercée en ce point lors de l'ouverture du couvercle par l'utilisateur détermine une impulsion pneumatique qui est transmise par l'intermédiaire du conduit 6 à un manostat (non représenté) qui provoque la fermeture du circuit concerné.

15 Suivant une variante de réalisation, la commande pneumatique peut être placée sous la lunette elle-même, de telle sorte que l'impulsion de commande se produise lorsque l'utilisateur s'assoit et cesse au moment où il se lève.

20 La figure 3 représente un logement 7 dont la cuvette peut être pourvue, par exemple de fabrication, ce logement étant prévu pour recevoir un moyen annexe tel qu'un récepteur radiophonique ou un ensemble cassette. Ce logement 7 est muni d'un couvercle de protection 8.

25 Dans le cas d'application de l'invention à la commande d'un appareil musical inclus dans le logement 7, celui-ci, suivant l'exemple de réalisation représenté figure 1, est relié au commutateur magnétique de telle sorte que la manoeuvre de relèvement du couvercle abattant 2 provoque la mise en fonctionnement du dit appareil, tandis que l'abais-
30 sement du dit couvercle en provoque l'arrêt de fonctionnement.

Dans l'exemple de réalisation représenté figure 2, l'impulsion pneumatique engendrée par la manoeuvre de

relèvement du couvercle abattant 2 est transmise par le conduit 6 en 9 au manostat inclus dans le logement 7, entraînant la fermeture du circuit et par suite la mise en fonctionnement de l'appareil musical.

5 Les moyens contacteurs qui viennent d'être décrits procurent des résultats identiques . Toutefois, la commande électro-pneumatique présente l'avantage de soustraire l'élément sanitaire à la présence de fils électriques supplémentaires. Il est évident que l'application de l'inven-
10 tion est encore facilitée dans le cas d'un équipement nécessitant un branchement électrique et tel que notamment un W.C. à aspiro-pulseur ou à broyeur.

Il est entendu que la présente invention n'est pas limitée à l'exemple illustré qui a été donné à simple
15 titre indicatif et que toutes variantes et modifications pourront être apportées concernant la forme et la disposition des éléments constitutifs ainsi que leur nombre. De même, outre les exemples d'application indiqués ci-dessus, les moyens de l'invention pourront être utilisés
20 également pour l'actionnement de la porte ou l'éclairage de la pièce, l'actionnement d'un système d'absorption des odeurs, ainsi que pour l'obtention du rinçage automatique de la cuvette avant, pendant et après utilisation.

REVENDICATIONS

1. Perfectionnement apporté aux cuvettes de W.C. en général, et en particulier aux cuvettes de W.C. pourvues d'un dispositif nécessitant un branchement électrique, tels qu'aspiro-pulseur et broyeur, CARACTERISE en ce qu'un moyen
5 commutateur agissant sur un circuit électrique est disposé sur la cuvette de manière que la manoeuvre du couvercle abattant aussi bien qu'une pression exercée sur la lunette de la dite cuvette détermine la mise en fonctionnement et l'arrêt de fonctionnement d'un moyen annexe asservi au dit
10 circuit électrique.

2. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen commutateur est un contacteur magnétique à bascule.

3. Perfectionnement selon les revendications 1 et 2,
15 caractérisé en ce que le moyen commutateur(3) est disposé à la partie arrière de la cuvette (1) tandis que le plot magnétique (4) est placé sur le couvercle abattant (2).

4. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen commutateur est électro-
20 pneumatique, comprenant un système pneumatique (5) disposé sur la cuvette, associé à un manostat inclus dans le moyen annexe asservi.

5. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen annexe est un récepteur
25 radiophonique.

6. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen annexe est un ensemble lecteur-cassette.

7. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen annexe est un système d'aspiration des odeurs.

5 8. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen annexe est un dispositif d'actionnement d'ouverture et de fermeture de porte.

9. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen annexe est un dispositif commandant le rinçage automatique de la cuvette, avant ,
10 pendant et après l'utilisation.

10. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cuvette est pourvue d'un logement prévu pour recevoir le moyen annexe.

1/1

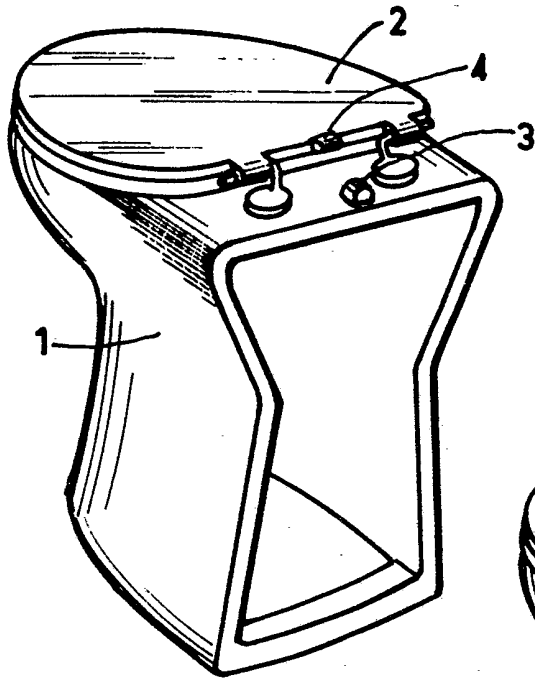


FIG.1

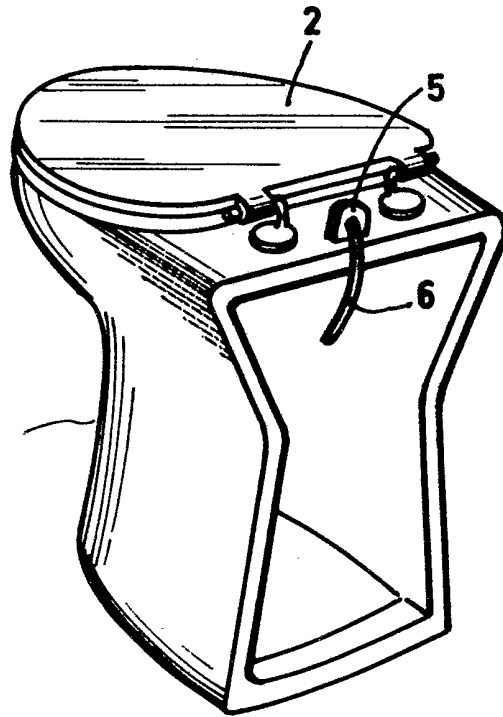


FIG.2

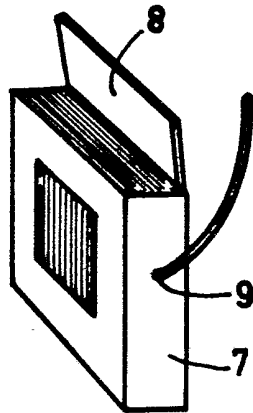


FIG.3